

FAUT-IL PASSER A 5 JOURS DE CT ?

Les 3 organisations syndicales de TARMAC sont actuellement engagées dans une démarche de réflexion sur un accord collectif NAO (négociation annuelle obligatoire) pour l'année 2016.

Cet accord devrait (en principe) être signé au 31 mars prochain.

Suite à une demande des organisations syndicales concernant une extension des Congés Trimestriels, la direction de TARMAC fait la proposition suivante :

« L'objectif premier des CT (au début des années 60) était de compenser pour le personnel éducatif, pédagogique et social des périodes de travail pénibles notamment dans les structures avec hébergement fonctionnant 24h/24 et 7j/7, par l'octroi de repos réguliers et trimestriels....

La direction propose que les personnels en charge de groupe de résidents et agissant dans un objectif éducatif, pédagogique ou social bénéficient de 5 jours de CT par trimestre et que ces 5 jours de CT soient étendus à l'ensemble des salariés ayant à ce jours 6 jours de CT par trimestre.

A TARMAC sont dorénavant inclus à cette catégorie les infirmières, les maîtresses de maison et les surveillants de nuit, personnels en charge de groupes de résidents et agissant dans un objectif éducatif, pédagogique ou social. »

Nous souhaitons réfléchir collectivement cette proposition.

Faites connaitre votre avis

cfdttarmac@gmail.com

Réunion de section syndicale
Jeudi 30 mars 2017 entre 12h et 14h
au siège